

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 16 JUILLET 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 18 juillet 2025 à 9 h, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BEAUCHESNE, Mario	Maire	Saint-Fabien
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard

Étaient présent par visioconférence :

GAGNON, Chantal	Maire	La Trinité-des-Monts
LEPAGE-LECLERC, Vanessa	Représentante	Saint-Anaclet-de-Lessard
PROULX, Langis	Maire	Esprit-Saint
SAVARD, Réjean	Représentant	Rimouski
SOUCY, Gervais	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
THÉRIAULT, Julie	Mairesse	Saint-Marcellin
VIEL, Claude	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

Était absent :

SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
----------------	-------	----------------

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres du conseil ont tous été convoqués à la présente séance.

Le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h01.

25-229 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU

25-230 ADOPTION / PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

CONSIDÉRANT QU'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) est un outil de planification établissant les interventions à prioriser sur le réseau routier local pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier considéré comme étant prioritaire à l'échelle du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE, le 26 juillet 2023, la MRC s'est vu confirmer une aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité (MTMD) pour la réalisation du PIIRL;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de réalisation du PIIRL a été octroyé à la firme Maxxum suite à un processus d'appel d'offres conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le PIIRL apparaît en tout point conforme au regard des critères d'appréciation des modalités d'application visant l'élaboration du PIIRL;

CONSIDÉRANT QUE le versement du solde de la subvention totale à la MRC est conditionnel à l'appréciation du rapport final par le ministère des Transports;

Il est proposé par Mario Beauchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le rapport final du Plan d'intervention en infrastructures routières locales, daté de juillet 2025, tel que soumis et transmette cette résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour compléter la démarche entreprise dans le cadre de cette aide financière.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

25-231 ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE des sommes résiduelles de 4 451 \$ sont disponibles dans le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2, et doivent être utilisées d'ici mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social (CIBLES) a soumis une offre de service pour une campagne de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles, couvrant la période de septembre 2025 à mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le CIBLES contribue à hauteur de 1 118 \$ au projet, réduisant ainsi la contribution requise de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne de sensibilisation contribue à la mise en œuvre des mesures 12, 19, 20 et 23 du PGMR de la MRC de Rimouski-Neigette;

Il est proposé par Réjean Savard et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte l'offre de service du CIBLES pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles au montant de 4 371,68\$, taxes nettes incluses. Il est de plus convenu que le montant soit pris à même les sommes résiduelles du FRR volet 2.

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

25-232 AUTORISATION DE SIGNATURE / AVENANT / PROJET SIGNATURE INNOVATION

CONSIDÉRANT que la MRC a demandé par la résolution 24-283 de la séance du conseil tenue le 9 octobre 2024, de prolonger l'entente Signature Innovation jusqu'au 11 mars 2027, donnant ainsi à la MRC jusqu'au 11 mars 2026 pour engager la totalité des sommes et jusqu'au 11 mars 2027 pour les dépenser;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a autorisé, par la même résolution, le préfet et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'avenant relatif à cette prolongation;

Il est proposé par Chantal Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC confirme qu'elle prévoit utiliser le montant résiduel de l'enveloppe consentie pour la poursuite du projet Signature Innovation qui portera maintenant le titre « Innovation en économie bleue » et que ce changement n'aura pas pour effet de modifier la nature initiale du projet et autorise le préfet et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'avenant à cet effet, ainsi que tout autre document inhérent.

AUTRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 9 h 04.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

ANICK BEAULIEU
Greffière-trésorière adj.